

Principales dispositions du projet de loi

Titre I : Citoyenneté et émancipation des jeunes

Chapitre 1er : Encourager l'engagement républicain de tous les citoyens pour faire vivre la fraternité

Article 1er : Définition de l'objet et de la vocation de la réserve citoyenne, permettant à toute personne de s'engager à titre bénévole sur des projets d'intérêt général.

Article 2 : Possibilité de créer des sections territoriales de la réserve citoyenne, instituées par conventions entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Article 3 : Ouverture de la réserve citoyenne à toute personne majeure, dans les conditions du service civique.

Article 4 : Détermination des organismes et structures permettant la mobilisation de réservistes.

Article 5 : Définition des conditions d'affectation des réservistes.

Article 6 : Réserve citoyenne de défense et de sécurité

Article 7 : réserve civique hors de France

Article 10 : Droit à un congé annuel non rémunéré de six jours ouvrables ouvert à tout salarié ou fonctionnaire membre d'une association pour formation ou participation aux activités de direction de l'association.

Article 17 : Bénéfice de la formation initiale de sapeur-pompier volontaire ouvert aux réservistes engagés auprès des services d'incendie et de secours.

Article 18 : Eligibilité des organismes HLM au service national.

Article 19 : Précision des conditions d'accès au service civique des ressortissants étrangers.

Article 22 : Possibilité pour les engagés de service civique d'effectuer leur mission dans plusieurs organismes.

Article 26 : Cadets de la défense

Article 29 : Validation, au titre de la formation, des compétences acquises par un étudiant dans une activité bénévole.

Article 32 : Conseil de la vie lycéenne : instauration de la parité

Article 34 : Aménagement des études et droits spécifiques pour les étudiants élus

Article 38 : Expérimentation pendant deux ans du transfert de la décision d'orientation aux parents ou élèves majeurs

Article 40 : Expérimentation pendant 33 ans de l'admission dérogatoire des bacheliers professionnels en STS

Article 41 : Droit pour les mineurs d'être directeur de publication de tout journal ou écrit réalisé à titre bénévole, à partir de l'âge de seize ans

Article 43 : droit pour les mineurs de devenir membre d'une association

Chapitre 2 : Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie

Article 54 : Chef de filât confié à la région en matière de politique de la jeunesse.

Article 62 : information personnalisée dès 16 ans en matière de couverture du risque maladie. Elle comporte un volet relatif à l'éducation à la sexualité, à la contraception et à l'IVG

Article 65 : Villages de vacances et auberges de jeunesse

Article 67 : Livret d'épargne permis de conduire

Titre II : Mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat

Chapitre 1er : Améliorer l'équité et la gouvernance territoriale des attributions de logements sociaux

Chapitre 2 : Favoriser la mobilité dans le parc social et l'accès des ménages défavorisés aux quartiers attractifs

Chapitre 3 : renforcer la démocratie locative dans le logement social

Chapitre 4 : Mieux répartir l'offre de logement social sur les territoires et favoriser le développement des stratégies foncières

Chapitre 5 : mesures de simplification

Article 117 : clarification du code de la construction et de l'habitation

Article 118 : codification des mesures propres à l'allocation de logement

Article 147 : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Titre III : Pour l'égalité réelle

Chapitre 1er : Dispositions relatives aux conseils citoyens

Article 153 -155 : Renforcement du poids des conseils citoyens.

Chapitre 2 : Dispositions relatives à la langue française

Article 35 : Dispositions en faveur de l'amélioration de la maîtrise de la langue française dans la formation professionnelle tout au long de la vie et dans les dispositifs d'intégration des étrangers en France.

Chapitre 3 : Dispositions relatives à la fonction publique

Article 158 : rapport biennal sur la lutte contre les discriminations

Article 159 : Modification du « troisième concours » pour permettre la diversification des profils socioéconomiques en ouvrant plus largement les concours à des personnes présentant des formations et des parcours différents.

Article 160 : Bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants

Article 161 : Collecte des données nécessaires à la gestion des recrutements des fonctionnaires afin de produire des études et statistiques

Article 162 : Recrutement en apprentissage public en catégorie C

Modification des publics : au plus 28 ans ou plus de 45 ans et en chômage de longue durée

Fonction de tuteur : disponibilité nécessaire et formation

Article 165 : Aucun fonctionnaire ne doit subir d'agissement sexiste

Article 166 : Instauration de présidences de jurys alternées de chaque sexe

Article 167 : Expérimentation pour une durée de 6 ans de l'apprentissage en catégories B et A

Publics : au plus 28 ans ou plus de 45 ans et en chômage de longue durée

Fonction de tuteur : disponibilité nécessaire et formation

Contrat de 12 à 24 mois renouvelable 12 mois en cas d'échec au concours

Article 168 ENA : modification du jury pour inclure une personne qualifiée en GRH

Chapitre 4 : Dispositions améliorant la lutte contre le racisme et les discriminations

Article 170 : Révision des dispositifs de répression des délits de provocation, de diffamation et d'injures racistes ou discriminations.

Article 171 : Généralisation dans le code pénal des circonstances aggravantes de racisme et d'homophobie à l'ensemble des crimes et délits.

Article 172 : crimes de réduction en esclavage

Article 186 : Droit, lorsque le service existe, à l'inscription à la cantine

Article 188 : Période d'observation en milieu professionnel et droit accordé aux boursiers, ou élèves en éducation prioritaire pour accomplir cette période dans la fonction publique

Article 190 : Rapport au CDEN sur l'évolution de la mixité sociale dans chaque district

Article 199 : Rapport au Parlement avant le 31/03/2017 sur la possibilité de lever la condition de nationalité pour devenir agent au cadre permanent de la SNCF

Article 200 : Rapport au Parlement avant le 31/03/2017 sur les conditions d'emploi des étrangers extra-communautaires dans la fonction publique

Article 202 : Egal accès des hommes et des femmes aux activités sportives sous toutes leurs formes

Article 205 : Proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe pour les commissions ou instances des établissements du ministère de la culture

Article 208 : droit à la constitution de partie civile pour les associations de lutte contre le bizutage